

DEI PART, MOBILE & GAB :

Réaliser un virement immédiat, différé, permanent ou instantané

FICHE PRATIQUE
version 2022 03



Le client doit détenir le service de BAD et un compte CE ou un compte externe renseigné dans sa BAD.

Canaux disponibles:

- Application Mobile
- DEI
- GAB

■ Pour qui ?

1 Je suis



Un client particulier

2 Je possède

- Le service de Banque à Distance
- **Une solution d'authentification forte**

■ Quel contrats sont gérables ou consultables via la BAD ?

Le client titulaire d'un accès BAD voit apparaître via son mobile ou son DEI, **tous les contrats dont il est titulaire**, mais également les contrats pour lesquels il est **mandataire** ou **représentant légal**.

Point d'attention : Des **restrictions** peuvent apparaître pour certains types de contrats (assurance vie, contrats sous nantissement... etc.)

Il est en capacité de réaliser des virements **immédiats, différés ou permanents** à partir des comptes dont il est **titulaire**, ou **mandataire**, dès lors qu'il y est autorisé dans le SI.

Comptes	Support	Int	Prel	Vir	Titulaire
15135 00600		x	x	x	AR
15135 00600		x	x	x	AR
15135 20690		x	x	x	AR
15135 20690		x	x	x	AR
FR10 3000 11	Tiers			x	
FR41 2004 11	Tiers			x	
FR47 2004 11	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1027 8L	Tiers			x	
FR76 1213 5L	Tiers			x	

Comptes exclus de l'abonnement:

Compte	Titulaire
15135 00600 0004 2735 20 44	Mandat MME
15135 00600 04706345626 69	Mandat MME
15135 00600 04706789095 17	Mandat MRE I
15135 00600 37054364302 93	Mandat MRE I

Comptes externes de prélèvement de l'abonnement:

Compte

Options: Instantané Prélèvement Virement

La case « prel » doit être cochée afin d'autoriser les débit depuis le compte. Si la case n'est pas cochée, le client n'aura pas la possibilité de saisir un virement depuis la BAD.

■ Quels avantages apporte le virement SEPA instantané à nos clients ?

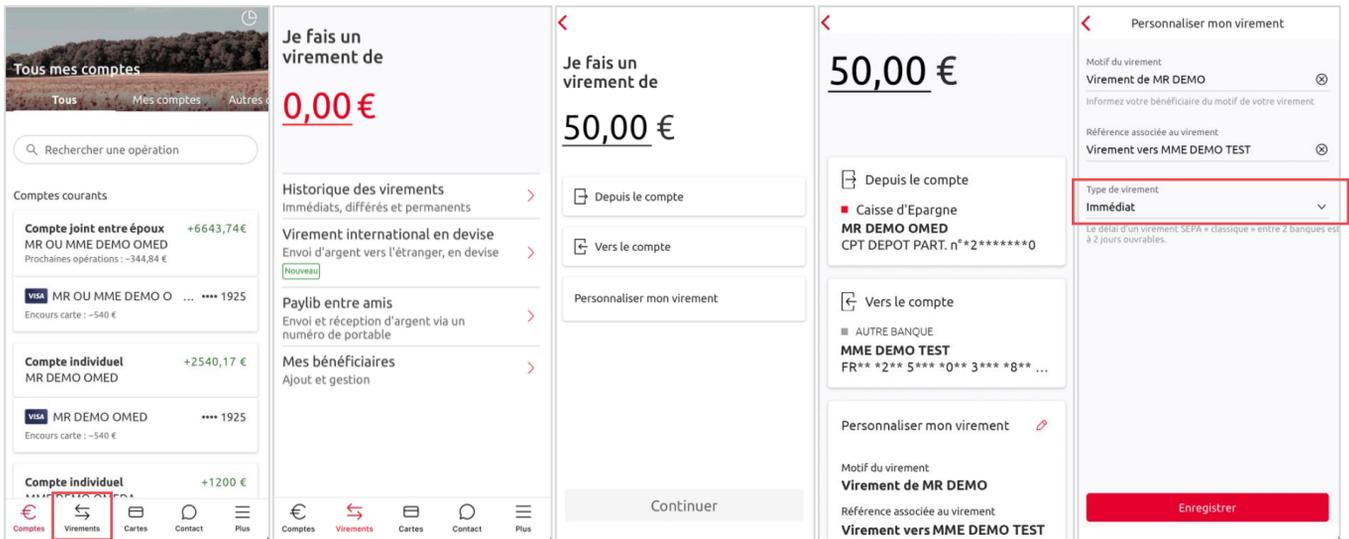
- **Solution en cas d'urgence.** Le bénéficiaire dispose de l'argent sous un délai de 10 secondes.
- **Disponibilité.** Le client réalise le virement quand il le souhaite (24h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an).
- **Sérénité** pour le Client et son bénéficiaire : A chaque virement, le client doit s'authentifier pour le réaliser + Garantie pour le bénéficiaire de disposer des fonds.
- **Simplicité d'accès.** Le service est systématiquement proposé au Client, sans démarche préalable de sa part, si le Client peut en bénéficier et si l'établissement du bénéficiaire accepte l'Instant Payment.

DEI PART, MOBILE & GAB :

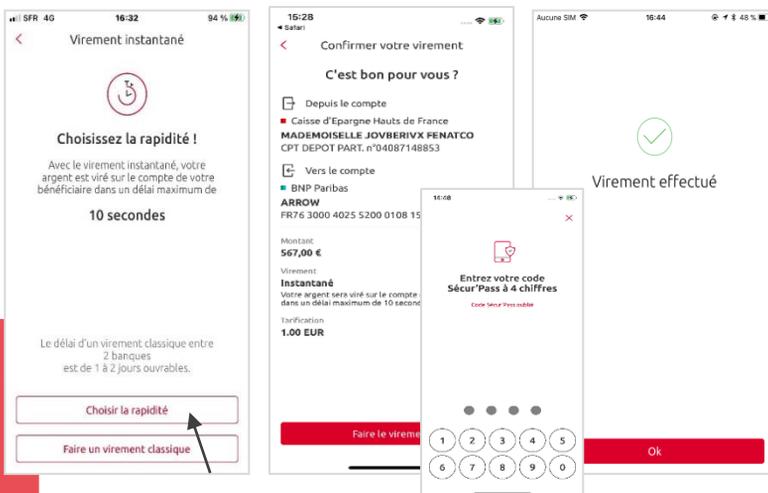
Réaliser un virement immédiat, différé, permanent ou instantané

Le parcours client sur le Mobile

- 1 Le client se connecte à son application mobile et clique sur la Virements
- 2 Il saisit le montant du virement, le compte à débiter, celui à créditer, puis à l'écran suivant, par un simple clic sur l'icone crayon, il indique/modifie les informations associées au virement, et le type de virement (immédiat différé, ou permanent).



- 3 En cas de virement immédiat il a la possibilité d'effectuer un virement SEPA Instantané afin que le bénéficiaire puisse recevoir ses fonds **en moins de 10 secondes**. Un récapitulatif du virement est ensuite proposé puis la validation du virement s'effectue par une authentification forte.



Facturation Client : selon les conditions tarifaires en vigueur

- 4 Confirmation de l'émission du virement
- 5 Confirmation de la mise à disposition des fonds au bénéficiaire

Spécificité virement permanent (sur mobile et DEI) :

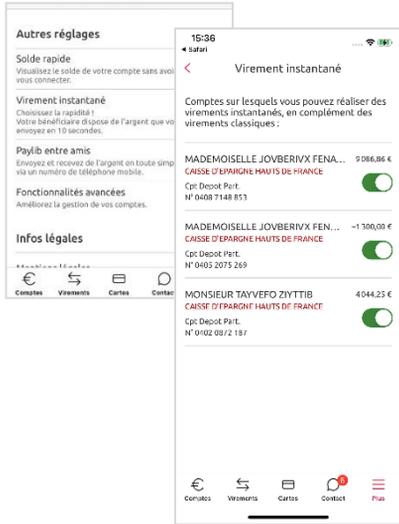
- si une échéance est déjà passée, il n'est plus possible de modifier la mensualité. Il faut supprimer et ressaisir le virement.
- si aucune échéance a eu lieu, le montant du virement permanent peut être modifié

DEI PART, MOBILE & GAB :

Réaliser un virement immédiat, différé, permanent ou instantané

Le parcours client sur le Mobile

Paramétrage des virements instantanés



Le client peut via son mobile activer / désactiver ses comptes pour les virements instantanés : menu Réglages

Modification/Suppression virements permanents ou différés

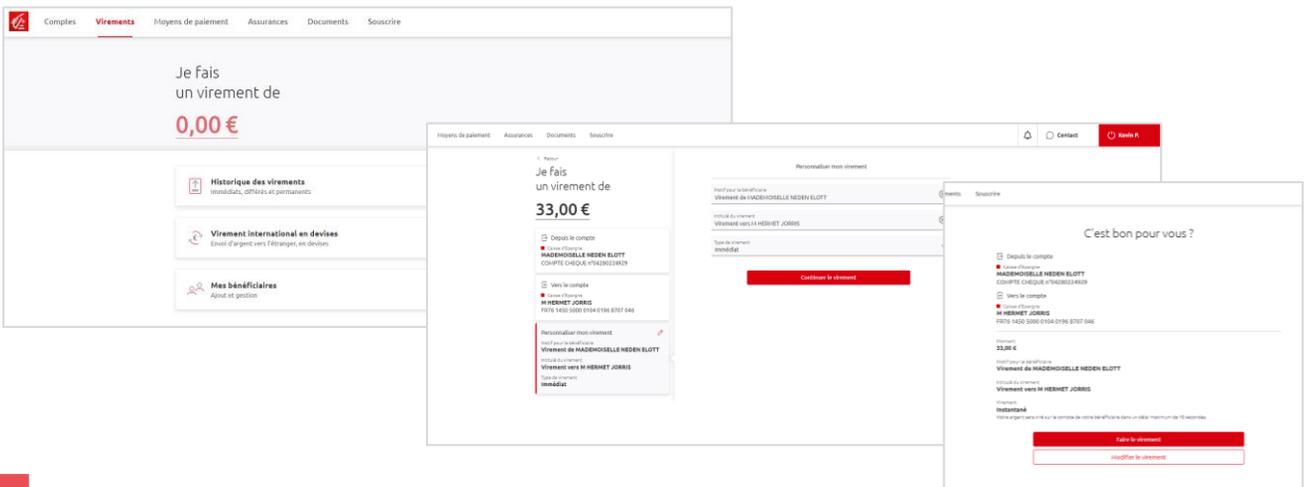


Depuis « Historique des virements » il est possible de modifier (pour corriger la date d'exécution et/ou le montant de l'opération) ou supprimer un virement

En cas de virement instantané ou virement immédiat, il n'est pas possible de revenir sur l'opération.

Le parcours client sur DEI

- 1 Le client se connecte puis clique sur l'onglet concerné puis renseigne le montant souhaité et se laisse guider (parcours similaire à l'application mobile)



Depuis « Historique des virements » il est possible de modifier ou supprimer un virement permanent ou différé



DEI PART, MOBILE & GAB :

Réaliser un virement immédiat, différé, permanent ou instantané

■ Les virements, des opérations sensibles

Le client bénéficie d'un niveau de sécurité optimum pour toute opération de virement vers tiers réalisée via son application mobile ou depuis son espace client web

	Ajout de bénéficiaire*	Virement classique vers tiers France et hors France (zone SEPA uniquement) Immédiat-Différé-Permanent-Instantané	Virement classique vers tiers International (Hors zone SEPA) Immédiat
 Banxo			 En savoir plus : Mémo virement à l'international en devise via Wise
 PC			Plafonds virements Pas de modification du paramétrage existant pour les plafonds

Solution d'authentification forte (AF) nécessaire selon l'opération réalisée



Sécur'Pass



OTP SMS sur Mobile sécurisé



Lecteur CAP + Carte bancaire

OTP SMS : code à usage unique reçu par SMS sur le numéro de téléphone mobile sécurisé

* des durées de latence sont en place en fonction du moyen d'authentification forte (ex : Lecteur CAP : France J, SEPA hors France J+1/ OTP SMS : J+3). Délai en jour calendaire.

1 Je suis

- Un client particulier

2 Je possède

- Un abonnement Banque à Distance
- Un « numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées » en ligne renseigné

Authentification forte demandée au Client systématiquement pour tout type de virement vers tiers réalisés en France et hors France (zone SEPA) depuis l'application mobile

LES BONS REFLEXES – Sécur'Pass

Sécur'Pass est une solution simple et sécurisée pour les opérations sensibles. Il remplace l'utilisation du code à usage unique de 8 chiffres envoyé par SMS ou l'utilisation du lecteur CAP,

- Vérifier l'éligibilité de mon client et agir si besoin pour le rendre éligible
- Renseigner le « numéro de mobile pour opérations sécurisées » en respectant la procédure
- Rappeler au client qu'il doit veiller à conserver secret le code Sécur'Pass